

Ministère du travail et des solidarités

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

**Arrêté du 4 décembre 2025 portant inscription sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2026**

NOR : TRSR2530588A

Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2025 fixant les taux de promotion de grade dans les corps gérés par la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, au titre de l'année 2026, les adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe relevant des ministères chargés des affaires sociales dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

Nom usuel	Prénom
MJAMRI	Saïd
IRATHENE	Bechir
MANCIP	Jordan
BONVOISIN	Franck
BURILLE	Éric
RAYMOND	Alain
JAMIN	Chrysèle
DIEDHIOU	Mohamed
ESPERON	Isabelle
ROLLAND	Joël
SAUVAJON	Emmanuel

Soit 18 % de femmes et 82 % d'hommes susceptibles d'être promus pour 25 % de femmes et 75 % d'hommes promouvables.

#### Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

#### Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 4 décembre 2025.

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines,  
Fabienne BOUSSIN